

Le Président du Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement des Portes de l'Orne,

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2023-28 du Comité Syndical en date du 07 juillet 2023 portant délégation au Président de certaines attributions énumérées à l'article L 5211-10 du CGCT,

Vu l'arrêté n° 01/2023 en date du 07 juillet 2023 portant délégation de fonction et de signature au 1^{er} Vice-Président du Syndicat Mixte, pour toutes les affaires concernant la partie du site des Portes de l'Orne située sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle,

Vu le Budget Primitif,

Considérant le marché N° 18007 – Travaux pour l'aménagement d'une agrafe paysagère sur le site des Portes de l'Orne à Rombas, et notamment le lot n°3 « Passerelle/ouvrage et édicules » attribué à la société NGE CIVIL – ZA SABRÉ 57420 COIN LES CUVRY.

Considérant la DP2024-11 en date du 29 février 2024, valant acceptation de la déclaration de sous-traitance présentée par la société NGE Génie civil, ZA Sabré 57420 COIN LES CUVRY au profit de la société VB SERVICES, rue Neuve – 54450 HERBEVILLER. Déclaration de sous-traitance signée en date du 15 mars 2024.

Vu l'acte spécial modificatif de la déclaration de sous-traitance datée du 15 mars 2024, tel que présenté par la société NGE GENIE CIVIL, ZA Sabré 57420 COIN LES CUVRY au profit de la société VB SERVICES, rue Neuve – 54450 HERBEVILLER,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : d'accepter la modification du coût des prestations sous-traitées « étude, fourniture et/ou pose de prestations de serrurerie, métallerie, associées au lot n°3 », portant diminution du coût initialement de 33 163,80 € HT.

Article 2 : que le coût des prestations sous-traitées à la société VB SERVICES est désormais de 25 961,99 € HT (vingt-cinq-mille-neuf-cent-soixante-et-un euros hors taxes et quatre-vingt-dix-neuf centimes), tel mentionné à l'acte spécial modificatif.

Rombas, le 18 novembre 2025

